



Ville de Fagnières

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FAGNIERES

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

N° 2014-12-17-01

**CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Le 17 décembre 2014 à 20h30 le Conseil Municipal de la commune, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain BIAUX, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2014

Date d'affichage de la convocation : 10 décembre 2014

PRÉSIDENCE : M. BIAUX, Maire

PRÉSENTS :

Mme DETERM – M. FENAT – Mme LE LAY – M. BISSON – Mme LÉMERÉ – M. FAUCONNET – Mme STEVENOT – M. HAQUELLE – Mme MARTIN – M. PEROT – Mme LE GUERN – M. CALLIOT – Mme MILLOT – Mme THILLY – M. ROULIN – Mme GIROD – M. GALLOIS – M. KESTLER – Mme HAMEREL – M. VANET – Mme PERNET – Mme ANTUNES.

EXCUSÉS :

| | | |
|---------------|-----------------|------------|
| M. CHOUARD | donne pouvoir à | M. BISSON |
| M. MOUROUGANE | donne pouvoir à | Mme DETERM |
| M. BESSON | donne pouvoir à | Mme PERNET |

ABSENT :

Mme DORTA BERMEJO

| | |
|-------------------------------------|-----------|
| <u>Membres en exercice</u> : | 27 |
| <u>Membres présents</u> : | 23 |
| <u>Procurations</u> : | 3 |
| <u>Votants</u> : | 26 |

Secrétaire de séance : M. GALLOIS

**1/ CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Rapporteur : M. BIAUX

Le dispositif des Classes à Horaires Aménagés Musique a été mis en place à la rentrée 2009-2010.

Depuis 5 ans, un partenariat associe le Collège Louis Grignon, le Conseil Général de la Marne, l'Education nationale, la Ville de Châlons-en-Champagne au travers du Conservatoire de musique « Jean Philippe RAMEAU » et la Ville de Fagnières.

La Ville de Fagnières a reçu en juin dernier un courrier du Député-maire de la Ville de Châlons-en-Champagne qui dénonce la convention de partenariat qui arrive à échéance le 31 décembre 2014.

En effet, la Ville de Châlons sollicite les communes dont sont originaires les enfants inscrits en classe CHAM à participer au financement du dispositif.

A la rentrée 2014, les CHAM dénombrent 57 élèves dont 11 châlonnais et 18 fagnièresots. Selon les chiffres communiqués par la Ville de Châlons-en-Champagne, le coût de fonctionnement s'élève à 2 143 € par élève par an.

La Ville de Châlons souhaite connaître la contribution financière annuelle que la commune peut allouer à ce dispositif.

Pour la Ville de Fagnières, il apparaît que le cursus CHAM répond à l'attente des élèves et des familles.

Par ailleurs, le Collège Louis Grignon bénéficie avec ce dispositif d'une notoriété et d'un positionnement unique dans le Sud Marnais.

Dans ce contexte et afin de maintenir le dispositif de classe CHAM sur le collège Louis Grignon, il est proposé aux élus de fixer une contribution de 500 € par élève.

Le conseil municipal souhaite conditionner sa participation financière aux éléments suivants :

- Que la Ville de Fagnières soit associée aux modalités de sélection des élèves et au fonctionnement général du conservatoire et de la classe Cham en particulier ;
- Que les classes Cham s'ouvrent aux élèves qui ne fréquentent pas par ailleurs le conservatoire et soient le reflet de la mixité sociale ;
- Que les classes Cham participent davantage aux manifestations de la Ville de Fagnières (en adéquation avec le planning des élèves).

- Par ailleurs, pour des raisons d'équité, la Ville de Fagnières souhaite que le principe de contribution soit appliquée à toutes les communes dont sont originaires les enfants.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis partagé de la commission de la jeunesse, éducation et vie associative du 9 novembre 2014,

VU l'avis partagé de la commission des finances du 9 décembre 2014,

OUI l'exposé qui précède,

DÉCIDE de fixer une contribution de 500 euros par élève.

DIT que la contribution de la commune sera plafonnée à un nombre d'élèves maximum tous niveaux confondus de 20 élèves maximum.

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le Collège Louis Grignon, le Conseil Général de la Marne, l'Education nationale et la Ville de Chalons en Champagne au travers du Conservatoire de musique « Jean Philippe RAMEAU ».

Résultat du vote :

- Voix pour : 13

- Voix contre : 8

- Abstention : 5

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

 **LE MAIRE,**

Alain BIAUX

Réception au contrôle de légalité le 19/12/2014 à 15:52:15

Référence technique : 051-215102245-20141217-2014_12_17_01-DE

Affiché le 29/12/2014 - Certifié exécutoire le 29/12/2014